

CONTRIBUTION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE VILLAGE DE TALLERE AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

Tangologo SILUE

Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)

Résumé

L'activité d'orpaillage illégal s'est développée dans la sous-préfecture de Sirasso à partir des années 2014, et singulièrement à Talléré en 2017. Cette activité, interdite par le code minier ivoirien, échappe naturellement au contrôle de l'État. Malgré ce fait, l'exploitation illégale de l'or reste la deuxième activité après l'agriculture dans la sous-préfecture de Sirasso. La présente étude porte sur l'analyse de la contribution de l'orpaillage illégal au développement des activités socio-économiques dans le village de Talléré sous-préfecture de Sirasso. La collecte des données faite par la recherche documentaire, les interviews réalisées auprès des autorités administratives et militaires, des chefs traditionnels, des chefs de quartier, des présidents des jeunes, des responsables des nouvelles activités et les observations directes sur le site d'orpaillage et dans le village ont permis de collecter des données pour réaliser cette étude. Ces données ont été traitées de façon manuelle puis automatique grâce aux logiciels Excel, ArcGIS et Word. Les résultats indiquent que l'orpaillage illégal est une activité complexe avec un impact ambivalent sur le développement des activités socio-économiques dans le village de Talléré. L'étude révèle la stimulation de l'économie locale par la création de nouvelles activités économiques, la mise en valeur de certains espaces publics, la construction des habitats modernes, l'augmentation du taux de fréquentation du marché rural et la valorisation des prix des produits locaux. Pourtant derrière cette vitalité apparente, se cachent des fragilités : le bouleversement des structures sociales traditionnelles, l'inflation locale des prix des denrées alimentaires, le manque d'équipements socio-économiques, l'électrification partielle du village, l'impraticabilité des routes, l'absence d'un collège.

Mots-clés : activité économique, contribution, développement, orpaillage illégal, Talléré.

Summary

The illegal gold panning activity developed in the sub-prefecture of Sirasso starting from the year 2014, and particularly in Talleré in 2017. This activity, prohibited by the Ivorian mining code, naturally escapes state control. Despite this fact, illegal gold exploitation remains the second activity after agriculture in the sub-prefecture of Sirasso. This study focuses on analyzing the contribution of illegal gold panning to the development of socio-economic activities in the village of Talleré, sub-prefecture of Sirasso. Data collection, carried out through documentary research, interviews with administrative and military authorities, traditional leaders, neighborhood chiefs, youth presidents, leaders of new activities, and direct observations on the gold panning site and in the village, allowed the collection of data to carry out this study. These data were manually processed. then automatic thanks to the software Excel, ArcGIS, and Word. The results indicate that illegal gold mining is a complex activity with an ambivalent impact on the development of socio-economic activities in the village of Talleré. The study reveals the stimulation of the local economy through the creation of new economic activities, the development of certain public spaces, the construction of modern housing, the increase in the attendance rate of the rural market, and the enhancement of local product prices. Yet behind this apparent vitality, there are vulnerabilities: the disruption of traditional social structures, local inflation of food prices, lack of socio-economic equipment, partial electrification of the village, impassable roads, and the absence of a secondary school.

Keywords: economic activity, contribution, development, illegal gold panning, Talleré.

Introduction

Plusieurs activités illégales ont connu un essor dans la partie nord du pays qui échappait au contrôle de l'État dès le déclenchement de la crise politico-militaire de 2002. Il s'agit entre autres de la vente des stupéfiants, de l'exploitation illégale d'or et de diamant pour alimenter les caisses des forces rebelles qui administraient la zone (P. Odile, 2007, p.7). Ces activités, notamment l'exploitation illégale des ressources minières a fait perdre plus de 500 milliards de FCFA au pays (Banque Mondiale, 2019, p. 3). En Côte d'Ivoire, selon les dispositions préliminaires du code minier (DPCM) du 24 Mars 2014 en son article1, l'exploitation illégale de l'or est définie comme l'ensemble des travaux visant à extraire du sol les substances minérales sans les documents recommandés par les autorités publiques ou l'Etat. L'orpaillage illégal constitue donc un phénomène complexe dans le nord de la Côte d'Ivoire bien qu'il génère des revenus et attire de nombreux travailleurs, il soulève également d'importantes questions

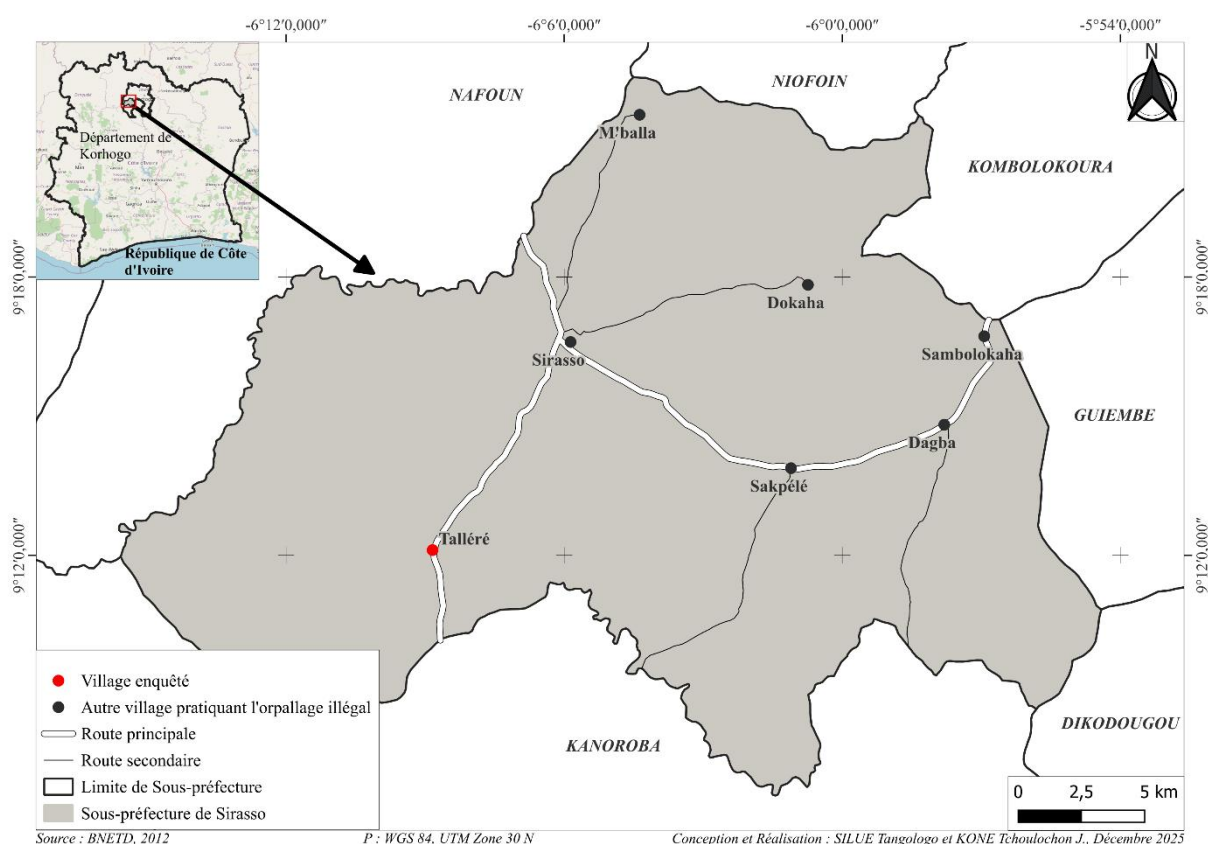
économiques, sociales et environnementales. C'est dans cette perspective que (KOFFI. G. J-C et All, 2023, p. 139) précisent en substance que :

« *En dépit des caractéristiques qui contrastent bien souvent avec les réalités des populations des pays africains, la pratique de l'exploitation de l'or y compris l'exploitation illégale se positionne comme le ferment de la lutte contre le chômage des jeunes et contre la paupérisation des populations rurales* ». Les rebelles avaient donc mis en place cette économie en vue de trouver des ressources afin de faire face à l'effort de guerre et d'apporter un semblant d'activité économique dans les différentes régions sous leur contrôle. Depuis cette activité a continué et est devenue l'une des principales activités économiques dans les différentes zones rurales au nord du pays. Cette économie, bien qu'apportant des revenus conséquents aux orpailleurs illégaux et aux populations locales, ne peut pas assurer, à elle seule, le développement local et a besoin d'un soutien aussi bien de l'État que des multinationales d'extraction minière pour un partenariat public privé (SOKO. C, 2019, p. 61). Ceci est d'autant plus important que La lutte contre l'orpaillage illégal dans la région du Poro s'appuie sur une combinaison de mesures répressives et de sensibilisation. Des opérations de déguerpissement sont menées par le Groupement Spécial de Lutte Contre l'Orpaillage Illégal (GSLOI), tandis que les autorités organisent des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales, des chefs traditionnels et des propriétaires terriens . Cette sensibilisation décentralisée, implique les préfets de région, préfets de département, sous-préfets et autorités traditionnelles. Ces derniers sont chargés de relayer le message jusqu'au niveau des villages, avec un suivi régulier et une implication des élus, cadres et jeunes. Ce projet vise à encourager les alternatives légales et une gouvernance minière responsable selon le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie au cours d'une cérémonie dédiée à l'évaluation de son programme de lutte contre l'orpaillage illégal le 16 Octobre 2024. L'état ivoirien considère l'orpaillage artisanal comme une source potentielle d'accroissement des conflits fonciers, de la criminalité, de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Malgré cette considération, l'orpaillage illégal semble s'être bien incrusté dans le paysage économique des zones rurales, notamment dans les différentes régions du nord de la Côte d'Ivoire et singulièrement dans celle du Poro. Pour résumer notre recherche documentaire, on peut noter que l'orpaillage illégal présente un bilan mitigé en fonction des acteurs. Quel est donc la contribution de l'orpaillage illégal au développement des activités socio-économiques dans le village de Talleré ? L'objectif assigné à cette étude est d'analyser la contribution de l'exploitation illégale de l'or au développement des activités socio-économiques de ce village de la région du Poro.

1. Présentation de la zone d'étude

Le village Talléré est situé dans la Sous-préfecture de Sirasso, entre le 8° 26' et le 10° 27' de latitude Nord et le 5° 17' et le 6° 19' de longitude Ouest, elle-même située dans le département de Korhogo qui fait partie de la région du Poro au nord de la Côte d'Ivoire comme l'illustre la carte 1. L'activité principale traditionnelle des populations demeure l'agriculture avec la prépondérance des cultures de l'anacarde, du riz et de l'élevage. En plus de ces activités, la population s'adonne à l'orpaillage illégal, depuis 2017. Le type de végétation dominante est la savane arbustive parsemée par des vaste plantations d'anacarde.

Carte 1: Localisation des sites d'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Sirasso



Au plan démographique, la sous-préfecture de Sirasso connaît une augmentation régulière de sa population, estimée à 28 165 habitants en 2014, cette sous-préfecture en compte 29 633 habitants en 2021 (RGPH 2021). Cette augmentation s'explique en partie par l'entrée en jeu de l'orpaillage illégal dans cette sous-préfecture avec une part belle à Talléré le plus gros village en terme de population comme le montre le tableau 1. Cette population en majorité jeune (33% au niveau national, ENV, 2021), fait face à la rareté des terres cultivables, à l'absence de

motivation à la pratique de l'exode rural et au manque d'activités rémunératrices légales, se tourne vers l'orpaillage même s'il s'avère illégal.

Tableau 1 : Population de la sous-préfecture de Sirasso par village

Sous-préfecture de Sirasso	Population de la sous-préfecture de Sirasso			
	Nom des villages	Hommes	Femmes	Total
Talleré		2912	2805	5717
Nangbelekaha		227	251	478
Peletiminnin		111	87	198
Sirasso		4436	4433	8869
Soumon		117	108	225
Dagba		1741	1869	3610
Dokaha		474	410	884
Lopin		196	190	386
M'Balla		1307	1427	2734
Nouhouo		186	169	355
Sakpele		950	1027	1977
Sambokaha		841	870	1711
Seguebe		382	376	758
Solobofo		141	117	258

Source :INS/RGPH 2021

Au plan géologique, la zone est réputée pour la richesse de son sous-sol en minerai aurifère d'où l'existence des sites d'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Sirasso et les sous-préfectures voisines à savoir Nafoun et Kanoroba. Plusieurs sites d'orpaillage illégal ont été identifiés dans des villages de la sous-préfecture de Sirasso. Il s'agit en plus de Talleré des villages de M'balla, Dokaha, Sakpélé, Sambokaha, Dagba et Sirasso. Cette activité perdure : c'est pourquoi les projets de lutte contre l'orpaillage illégal dans la région du Poro s'appuyant sur une combinaison de mesures répressives et de sensibilisation accorde une place de choix à ces trois sous-préfectures. La photo 1 montre les participants à une réunion de sensibilisation des populations sur ce phénomène à la mairie de Sirasso. Autour du préfet de région on a les sous-préfets de Sirasso, Nafoun, Kanoroba, les responsables politiques, les cadres et les présidentes des femmes et des jeunes. L'ensemble des conditions physiques, humaines et justifient la présence de l'activité d'orpaillage illégale, source d'impacts environnementaux, économiques et sociaux. Il s'agit de sites de petites envergures, mobilisant au moins 10 à 20 orpailleurs dans des villages à l'exception de Talleré sites de grande envergure avec plus de 100 orpailleurs y travaillent de façon continue.

Photo1 : Séance de sensibilisation contre l’orpaillage clandestin du Préfet de région du Poro dans la sous-préfecture Sirasso



Source : Archives du Ministère des Mines du Pétrole et de l’Energie : 16 Octobre 2024

2. Méthodes de collecte des données

Les données ayant servi à la réalisation de cette étude sont des données primaires collectées par les enquêtes de terrain grâce aux interviews et à l’observation directe dans le village et sur le site de Talleré. Les interviews ont eu lieu avec les autorités administratives et militaires (sous-préfet, commandant de brigade de la gendarmerie, commandant des eaux et forêts), les élus locaux (Député, Conseillers régionaux), les chefs traditionnels (chefs de village et de terres) ainsi que les responsables de jeunesse (Tableau 2). Les échanges avec ces derniers ont porté sur les raisons de la persistance de l’activité d’orpaillage illégal dans les villages de la sous-préfecture de Sirasso, les perceptions locales liées à cette activité, les acteurs et leurs rôles, les impacts économiques de l’orpaillage illégal, les activités générées, les gains financiers perçus par chaque acteur et l’impact social de cette activité.

Tableau 2: Personnes ressources enquêtées

Personnes ressources	Nombre
Le sous-préfet de Sirasso	01
Député	01
Conseillers régionaux	02
Le chef canton de Sirasso et le chef de village de Talleré	02
Le commandant de la brigade de Sirasso	01
Le président des jeunes de Talleré et ses proches collaborateurs	04
Propriétaires terriens	03
TOTAL	14

Source : enquêtes 2025

A la suite une enquête par questionnaire a été menée à partir d'un échantillonnage par choix raisonné. Cette enquête de terrain s'est fondée sur un questionnaire établi sur le logiciel de Kobocollect. Cette technique a permis à partir d'un entretien semi-directif de questionner 44 personnes (tableau 3).

Tableau 3 : Echantillon des acteurs enquêtés par questionnaire

Acteurs	Effectif total	Nombre d'enquêter
Station	01	01
Hôtel	01	01
Maquis	03	03
Restaurant	05	05
Mobile Money	04	04
Magasin	40	10
Autres commerçants	80	20
TOTAL	129	44

Source : enquête 2025

Les observations de terrains ont été faites à l'aide d'un guide d'observation et un portable doté d'un GPS Map Camera pour les prises de vues.

3-Résultats

3-1 Facteurs explicatifs de l'implantation de l'orpaillage illégal à Talleré

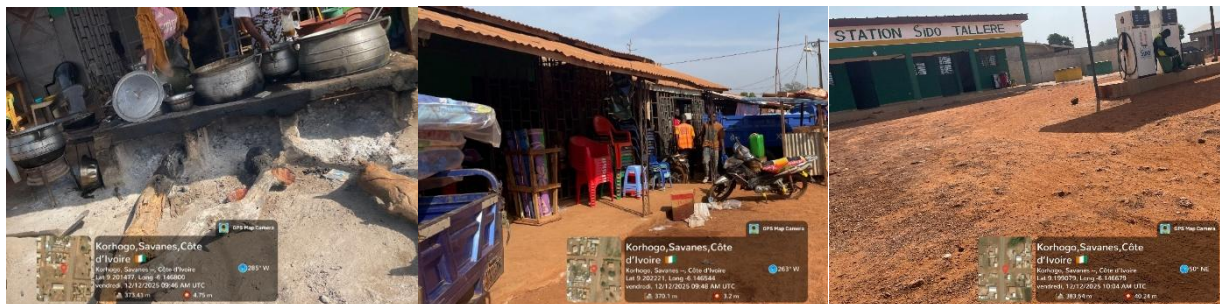
L'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Sirasso est une conséquence du déguerpissement des orpailleurs de Fodio dans le département de Boundiali en 2013 pour la simple raison que le code minier ivoirien interdit cette forme d'extraction minière. Les orpailleurs ont naturellement migré dans la sous-préfecture voisine qui est celle de Sirasso. Après quelques recherches, des sites ont été découverts à Sambokaha, Dagba M'Balla, Dokaha et Sirasso en 2014 suivi de Talleré en 2017. L'illégalité de cette activité est marquée par l'absence de données chiffrées sur les prévisions de la richesse aurifère du sol de cette Sous-préfecture. C'est dire que cette activité échappe au contrôle de l'Etat. Néanmoins, cette nouvelle activité suicide de nouvel espoir pour les populations de cette zone, autrefois pourvoyeur de la ville de Korhogo en produit vivriers (Igname, Maïs, Arachide...) suite à la rareté des terres cultivables.

3.1.1- La distribution des revenus rapides de l'orpaillage, facteurs clés de son implantation dans le village de Talleré

L'orpaillage est une source de revenus plus élevée que l'agriculture. Pour preuve en 2025 le gramme d'or était vendu à 40 000 Frs CFA à Talleré et depuis Janvier 2026 le gramme est passé à 65 000 Frs CFA. Les conditions de distribution des revenus tirés de l'orpaillage sont des facteurs explicatifs de l'implantation de cette activité. Ces revenus sont partagés en plusieurs parts. Pour un gramme d'or vendu, le propriétaire du champ et le propriétaire terrien ont chacun 2 500 Frs CFA. Le village a 3 600 Frs CFA, répartie entre le chef de village, l'association des jeunes et celle des femmes. Le propriétaire de la machine (appareil servant à détecter l'or dans un rayon précis), a 10 000 Frs CFA et le reste appartient à l'orpailleur. Pour chaque machine, le propriétaire paie un ticket de 10 000 Frs CFA par semaine servant de billet d'entrée sur le site. Ce ticket est vendu par le village. Sur le site de Talleré, l'on dénombre plus de 40 machines. L'orpailleur quant à lui, gère en amont toutes les autorités sensées entravées l'exploitation illégal de l'or dans le village. Ce sont ces nouveaux "riches" qui s'investissent dans le petit commerce.

3.1.2- Les besoins d'emplois en zone rurale

Pour de nombreuses personnes, en particulier les jeunes sans emploi et les populations rurales défavorisées, l'orpaillage est une source de création d'emplois directs (orpailleurs) et indirects. Ces emplois indirects se composent des petits commerces, la restauration, le transport, la mécanique de motos, la maçonnerie, la boucherie, la station de carburant et l'hôtellerie qui prend en compte les filles de joies dans le village de Talleré comme l'illustre la Planche1.

Planche1 : activités indirectes liées à l'orpaillage illégal à Talléré**Photo A****Photo B****Photo C**

Crédit-photo : T. Silué, 2025

Sur cette planche, la photo A, montre une restauratrice cuisinant au minimum 25 Kg de riz / jour et on en dénombre sept dans le village. Environ 80% de ces plats sont destinés aux orpailleurs et 20% aux commerçants. Les bénéfices oscillent entre 7 000 FCFA et 15 000 FCFA par jour après déduction de toutes les charges. Sur la photo B on observe un alignement de magasins de diverses marchandises. On compte plus de vingt magasins de ce type alors que dans les autres villages on compte à peine trois à cinq magasins de divers produits. Tous les acteurs des emplois indirects reconnaissent avoir plus de bénéfice car les "affaires" bougent grâce à l'orpaillage illégal dans ce village. L'on déduit qu'il y a une similitude entre les gains des orpailleurs et le gain des commerçants voire l'inflation des prix des produits. A partir d'un gain de 10 millions et plus, la majorité des orpailleurs ne contrôle plus leurs dépenses. Un mouton qui coûte normalement 40 000 FCFA, ils peuvent l'acheter à 100 000 FCFA. La prostituée que l'on négocie d'habitude à 2 000 FCFA devient la propriété de l'orpailleur qui vient d'avoir le gain exorbitant. Il arrive des cas où ce dernier loue une maison pour elle avec la prise en compte de toutes ces exigences en dépense. Elle devient comme sa deuxième ou troisième femme jusqu'à ce que l'argent gagné par ce dernier finisse. L'afflux d'argent généré par la vente de l'or a généré une dynamique économique locale à Talléré. En absence des banques, ce sont les agences de transfert d'argent qui ont pris d'assaut le village comme l'illustre la planche 2.

Planche 2 : Agences de transfert d'argent à Talléré



Crédit-photo : T. Silué, 2025

Sur cette photo, on observe la présence de quatre agences de transfert d'argent qui sont Moov Monney, Orange Monney, MTN Monney et Wave. Ces agences emploient huit personnes dont trois propriétaires et cinq gérants. Le cumul des gains de chaque propriétaire oscille entre 300 000 FCFA et 600 000 FCFA. Ces gains sont comparables à ceux de la ville de Korhogo pour des personnes exerçant les mêmes activités.

De ces activités annexes combinés aux gains directs des orpailleurs, découlent les impacts socio-économique de l'orpaillage illégal dans le village de Talléré

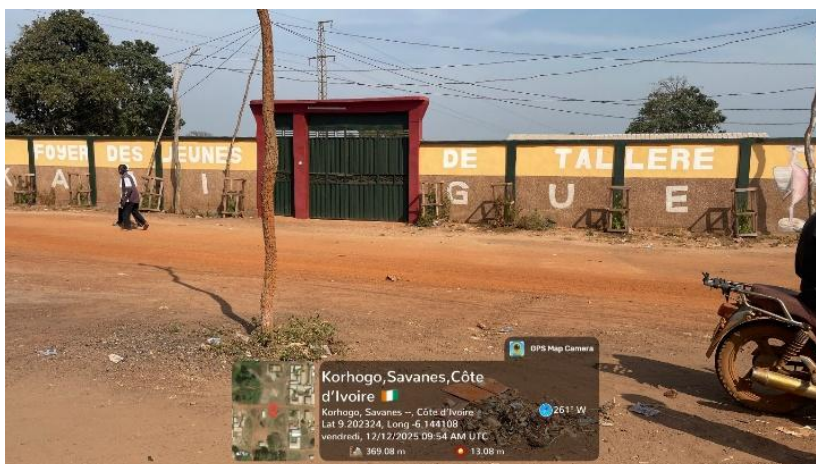
3.1.3- Les impacts socio-économiques de l'orpaillage illégal dans le village de Talléré

Chaque bénéficiaire des retombés de l'orpaillage illégal utilise ces moyens pour faire face à ces besoins sociaux en fonction de leur classification en terme de priorité.

3.1.3.1- L'utilisation des ressources financières provenant de l'orpaillage illégal par l'organisation des jeunes de Talléré

Pour la jeunesse de Talléré, sous le leadership de son Président, la priorité est la construction du foyer des jeunes comme le montre la photo 2 et 3.

Photo 2 : Une vue de l'extérieur du foyer des jeunes de Talléré



Crédit-photo : T. Silué, 2025

Photo 3 : Une vue de l'extérieur du foyer des jeunes de Talléré



Crédit-photo : T. Silué, 2025

Ce foyer a été inauguré le 5 juillet 2025 par le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, cadre de la région du Poro. Prenant la parole le ministre a affirmé que « ce qui vient d'être fait à Talléré est à saluer car cette œuvre a été entièrement financée par la jeunesse elle-même sans solliciter les politiciens et les élus ». En effet c'est plus de 30 000 000 FCFA provenant de la part des jeunes et de la vente des tickets d'accès au site qui ont été investi dans ce foyer par les jeunes. En sus d'être volontaire comme main d'œuvre dans la réalisation de l'équipement. La réhabilitation des logements des instituteurs est aussi à l'actif de cette même jeunesse comme l'illustre la planche 3.

Planche 3 : Présentation des logements maître avant et après l'investissement des jeunes**Photo A****Photo B**

Crédit-photo : T. Silué, 2025

La photo A indique les logements datant des années 1960 en cours de réhabilitation tandis que la photo B montre les mêmes bâtis réhabilités courant janvier-février 2026. C'est au total trois logements maître qui ont été entièrement décoiffés, rénovés avec pose de carreaux à l'intérieure. A cela s'ajoute l'électrification des salles de classe pour un budget total d'environ 3 000 000 FCFA. Pour les jeunes de Talleré, l'exploitation illégal de l'or est justifiée au regard de ces investissements à caractère social dans le village.

3.1.3.2- L'utilisation des ressources financières provenant de l'orpaillage illégal par les autres acteurs

Les ressources financières tirées de cette activité contribuent fortement à l'amélioration des conditions de vie des populations. Avant l'installation des orpailleurs, l'ossature de l'habitat dans ce village se composait à 80 % de maisons faites en terre battue en une ou deux pièces avec une toiture en tôle ou en paille. Aujourd'hui, ce village ne compte plus de maison en paille et les constructions sont de types modernes. On y trouve des petites villas de trois, quatre pièces aux normes de celles des grandes villes.

On note également l'afflux des commerçants le jeudi, jour de marché de ce village. Ils proviennent des villages environnant, des sous-préfecture de Sirasso, Kanoraba et du chef-lieu de département Korhogo pour soit écouler leur production ou leurs marchandises. Pour les producteurs, les prix de vente sont légèrement en hausse par rapport aux prix pratiqués dans les autres marchés partageant la même aire géographique. Sur ce marché, en plus des commerçants qui viennent se ravitaillés les orpailleurs sont de très bons clients car ces derniers n'ont pas le temps de discuter les prix. Pour les mêmes raisons, les commerçants privilégient ce marché. Avant 2017, c'est à peine trois camions qui quittaient Korhogo pour ce marché avec une

vingtaine de commerçants. Aujourd'hui c'est plus de cinq camions transportant trente-cinq à quarante-cinq commerçants et marchandises qui viennent de Korhogo tous les jeudis à Talleré. Dans ce village, tout est devenu chère du faite de la très forte demande en particulier au niveau des produits que l'on qualifie de spécifique en milieu rural. Il s'agit du poulet africain, du cabri, du mouton dont les prix d'achat sont favorables à Korhogo qu'à Talleré. En ce qui concerne la viande de brousse et celle du bœuf, il est conseillé de faire la commande à Sirasso. Pour exemple la tête du bœuf et les quatre pattes se vendent entre 15 000 FCFA et 25 000 FCFA à Sirasso et entre 20 000 FCFA et 30 000 FCFA à Talleré en fonction de la forme. La tête du mouton se négocie à 4 000 FCFA à Talleré alors qu'à Sirasso chef-lieu de sous-préfecture elle coûte 2 000 FCFA. Au regard de ces nombreux avantages tirés de l'exploitation illégal de l'or, il existe des conséquences d'où la lutte contre ce phénomène.

3.2- Les limites et conséquences d'un modèle fondé sur l'illégalité

Au-delà des limites du développement socio-économique fondé sur l'orpaillage illégal, l'on note également des conséquences de ce modèle sur l'agriculture, l'environnement et la société.

3.2.1- Le manque d'équipements socio-économiques modernes

Dans ce village, malgré l'affluence des commerçants le jour de marché, l'espace réservé à cet effet n'est pas encore construit et donc les commerçants étalent leurs marchandises à même le sol sous le soleil ardent du nord. Aussi, l'éclairage public ne couvre que les un-tiers du village. Les propriétaires de la majorité des habitations sont obligés d'installer leur compteur de courant à partir du dernier poteau électrique le plus proche comme l'illustre la photo 6. Souvent ce compteur se retrouve à environ un kilomètre de l'habitat.

Photo 6: Fils électriques couvrant les deux-tiers du village Talléré

Crédit-photo : T. Silué, 2025

La photo 6 montre le maillage de Talléré par des fils électriques avec tous les risques qui en découlent. L'on déplore les coupures intempestives de l'électricité dans des habitats suite à la détérioration des fils conducteurs. On note également le manque d'un collège pour une population de 5717 habitants. Pour certains, le manque d'équipement serait lié à l'exploitation illégale de l'or. En effet, les sociétés légales d'exploitation d'or signent un cahier de charge avec le village dont ils exploitent les terres en prenant en charge la construction de certains équipements comme une école primaire, un collège, les branchements électriques, les pompes hydrauliques villageoises améliorées, le reprofilage des routes.... Mais malheureusement ce n'est pas le cas de Talléré.

3.2.2-Les conséquences sur l'Agriculture et l'Élevage

Le départ de la main-d'œuvre valide (souvent les jeunes) de l'agriculture vers les sites d'orpaillage entraîne une diminution de la productivité agricole. L'excavation et le rejet des déblais stériles dégradent les sols, les rendant incultes, ce qui réduit les surfaces agricoles et contribue à l'érosion et à l'infertilité et cela affecte directement les cultures vivrières. On note également le déracinement des champs de mangue et d'anacardier. L'utilisation de produits chimiques toxiques comme le cyanure contamine durablement les cours d'eau, les nappes phréatiques et les sols. Ce qui rend l'eau impropre à la consommation, à l'irrigation, et met en péril la pêche, la santé publique et l'élevage à Talléré.

3.2.3-Les conséquences Macro-économique

L'activité étant illégal, échappe au contrôle fiscal et réglementaire de l'Etat d'où un manque à gagner. L'or est souvent exporté illégalement, privant l'État de recettes importantes (taxes, redevances) qui pourraient être investies dans d'autres secteurs de développement. En sus, l'activité crée une inflation locale des prix des denrées alimentaires et des services, rendant la vie plus chère pour les populations de ce village qui ne bénéficient pas directement de l'orpaillage.

3.2.4-Les conséquences Sociales

A Talleré, l'on a frôlé le bouleversement des structures sociales traditionnelles. En effet le chef de village a été contesté par une frange de la population depuis l'avènement de l'orpaillage illégal dans ce village malgré le mode de succession matrilineaire connu de tous. Pour les dissidents le chef ne partage pas la part du village reçue de l'exploitation illégale de l'or (3600 FCFA par gramme d'or) avec le reste des concernés. Il ne réalise pas des actions sociales au compte du village avec cet argent. Au contraire, cette part a été utilisée pour la construction de la résidence de celui-ci au détriment de la population. Cette dissidence a dû s'estomper grâce à l'intervention des chefs de canton de Sirasso et Korhogo. Aussi pour préserver ses intérêts, le chef de village avait pour habitude d'imposer son choix comme président des jeunes malgré le décret N2025-63u 30 juillet 2025 portant modalités d'encadrement des organisations de la jeunesse et donc de l'élection du président des jeunes. C'est seulement en 2024 l'on a pu installer un président de jeune élu. A ces incidents s'ajoutent les problèmes de violence et les conditions de travail précaires des orpailleurs.

4- Discussion

L'étude portant sur la Contribution de l'orpaillage illégal au développement des activités socio-économiques dans le village de Talleré au Nord de la Côte d'Ivoire s'articule autour des facteurs explicatifs de l'implantation de l'orpaillage illégal à Talleré ; des limites et conséquences de ce modèle fondé sur l'illégalité.

Plusieurs facteurs explicatifs de l'implantation de cette activité ont été égrainés. Il s'agit de la distribution des revenus de l'orpaillage entre plusieurs personnes (propriétaire terrien, propriétaire du champ, le chef de village, les jeunes et les femmes) ; la création d'emplois indirects. Une étude similaire de KONAN K. H, 2019, p 111, montre que les familles détentrices du droit foncier sont les bénéficiaires des retombées directes de l'orpaillage par les dividendes

qui leurs sont versées en plus des frais de cession de parcelles. Aussi affirme-t-il que les montants payés par les orpailleurs pour accéder à la terre ont évolué dans le temps et dans l'espace. Alors qu'il était d'une vingtaine de millions en 2012 lors de la mise en service du site de Fodio, il est passé à 200 millions en 2017 à Koffré et à 300 millions pour le site de Tchôro. En plus de ces frais d'accès à la terre, les exploitants doivent verser une part de 2500 FCFA sur chaque gramme d'or vendue, un gramme étant commercialisé à 13000 FCFA sur le site contre 17000 FCFA quand il est vendu en dehors du site. Ce constat a été aussi effectué par KONÉ B, 2017, p 114 ; dans le département de Tengrela où l'exploitation artisanale de l'or occupe une place importante dans la vie des populations. La contribution de cette exploitation à l'économie du département de Tengrela est significative (un gramme d'or se vend à 20 000 FCFA). Autour des sites d'orpaillage, se développent aussi des activités génératrices de revenus telles le petit commerce, la restauration et le transport.

Au niveau des limites et conséquences de l'orpaillage illégal, les résultats de l'étude montrent en substance que le manque d'équipements socio-économiques modernes dans ce village, les conséquences au niveau de l'agriculture et de l'élevage ; les conséquences macro-économique et les conséquences sociales persistent malgré l'apparente satisfaction des populations. Ces résultats rejoignent ceux de KONÉ B, 2017, p 123. Pour lui, L'exploitation clandestine de l'or constitue une menace de la sécurité alimentaire et foncière dans le département de Tengrela. Toutes les denrées sont devenues rares et chères dans les villages. L'orpaillage a également rendu 2% des terres du département de Tengrela inexploitable. De plus, au plan social, la dépravation des mœurs et les vols à main armée sont légion dans le département de Tengrela. De ce fait, plusieurs stratégies nationales de lutte contre le développement de l'activité d'orpaillage illégal sont menées sur toute l'étendue du territoire ivoirien comme la relevé OUATTARA O, et all, 2023, p 214, dans le Département de Boundiali. Ces stratégies s'articulent autour des actions de sensibilisation, des mesures de valorisation des prix des productions agricoles locaux ainsi que des actions de répression des orpailleurs illégaux. Dans l'ensemble, il ressort que ces stratégies sont inefficaces en raison de la prolifération des sites d'orpaillage illégaux dans le Département de Boundiali et partout ailleurs en Côte d'Ivoire à l'exemple du site de Talléré. Les travaux de K. H. Konan K. H (2019, p. 105) menés dans la Sous-préfecture de Fodio, sont similaires aux résultats obtenus à Boundiali. Il souligne dans ces travaux qu'il existe 258 sites d'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire, plus de 62% sont localisés dans le Nord de ce pays. Le code minier ivoirien qui ne permet pas cette forme d'extraction minière s'est avéré très répressif engageant une politique de déguerpissement très musclée. La riposte des orpailleurs clandestins ne s'est pas fait attendre s'attaquant parfois à

des forces de l'ordre peu préparées à la réalisation de ces opérations. La multiplication des sites d'orpaillage dans les régions du Nord considérées comme les zones aux revenus économiques les plus faibles est tantôt perçue comme la recherche d'une alternative économique crédible et tantôt comme le prolongement d'un droit d'usage sur les potentialités naturelles locales. Une perception qui entre en conflit avec les intérêts de l'Etat qui malgré les moyens coercitifs déployés n'arrive pas à faire cesser une activité qui s'intègre dans les habitudes des populations locales qui bénéficient de l'expertise des migrants venus de la sous-région. Face au jeu de cache-cache auquel se livrent les autorités et les orpailleurs migrants protégés par les acteurs locaux, les pouvoirs publics doivent sortir des logiques coercitives pour ouvrir un cadre de négociation avec les populations dans la gestion des sites en Côte d'Ivoire.

Conclusion

L'orpaillage clandestin est un phénomène complexe avec des impacts ambivalents sur le développement des activités économiques, souvent largement négatifs à long terme, malgré des bénéfices immédiats. A Telleré, l'orpaillage illégal illustre toute l'ambiguïté du dynamisme local de développement. Il paraît comme une réponse immédiate aux besoins économiques des populations en offrant des revenus et en stimulant les activités commerciales. Mais il révèle aussi les fragilités d'un modèle fondé sur l'illégalité, dégradation de l'environnement, insécurité sociale, l'absence d'équipement moderne et la dépendance à une économie informelle. Le véritable enjeu pour Telleré est de transformer cette ressource en un levier durable, régulé, encadré par des partenariats économiques au service du bien-être collectif.

Références bibliographiques

KONAN Kouamé Hyacinthe, 2019, « *La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin au nord de la Côte d'Ivoire* », Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, n° 7, pp 105-117.

KONÉ Basoma, 2017, « *Fièvre de l'or et le devenir des activités rurales dans le département de Tengréla (nord de la Côte d'Ivoire)* », Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, n°2, pp : 108-124.

KOFFI Gnamien Jean-Claude Koffi, KANAN Koffi, Toh Alain Yapi Chiadon Maeva Evelyne Désirée, 2023, *Prolifération de l'orpaillage clandestin dans la zone de Kolodio Bineda dans la région du Bounkani au nord-est de la Côte d'Ivoire : Entre la lutte contre la crise de l'emploi*

et la précarité de vie des populations, European Scientific Journal, ESJ, 19 (11), 137, pp :137-162

Nouveau code minier ivoirien, 2014, Loi N° 2014-138 du 24 MARS 2014, 44 p.

OUATTARA Oumar, Bêbê KAMBIRE, 2023, *Stratégies de lutte contre l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire : cas du département de Boundiali*, GEOTROP N°02, pp :203-2016

PADEL Odile, 2017, « Les anciens com'zones dans l'armée ivoirienne : Trafics, corruptions et zones d'influences », Division de l'Information de la Documentation et des Recherches (DIDR), 30 p.

SOKO Constant, 2019, « *L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire* », Revue Organisations et territoires, Volume 28, Number 1, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, pp 61-79